



Demande d'autorisation d'abattage pour arbres dangereux, morts ou secs

N° de dossier DA ____/_____
(A compléter par l'administration)

Ce formulaire concerne :

- les arbres présentant un danger imminent et direct qui menace la sécurité des biens ou des personnes ;
- les arbres morts ou secs.

La Municipalité peut autoriser, sans mise à l'enquête, l'abattage ou l'élagage dès le dépôt de la demande ou dès la connaissance du danger. Une plantation compensatoire doit être réalisée.

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.

Propriétaire et parcelle concernés

Situation (rue, n°) : _____

Parcelle en PPE : ☐ oui, veuillez faire signer le formulaire par tous les copropriétaires ou l'administrateur * ☐ non

N° de parcelle : _____ Surface : _____

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Requérant (si différent)

Entreprise : _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Objet

Type de demande : ☐ abattage ☐ élagage hors entretien courant ☐ recépage sélectif

Objet : ☐ arbre isolé ☐ haie ☐ allée d'arbres ☐ autre : _____

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal : ☐ oui ☐ non

Motifs de la requête

☐ danger imminent et direct qui menace la sécurité des biens ou des personnes

☐ arbres morts ou secs

Description des motifs : _____

Lieu et date

Signature du propriétaire

Signature du requérant (si différent)

Le présent formulaire doit être retourné, dûment complété et signé accompagné des documents suivants :

- des photographies des lieux ;
- un plan de situation numéroté précisant l'emplacement des éléments et essences concernés et, dans les cas des arbres, leur hauteur et leur âge approximatif ;
- un plan des plantations compensatoires numéroté avec la liste des essences et la hauteur des arbres de remplacement.

*** Accord de l'administrateur ou de tous les copropriétaires de la PPE**

Nom, Prénom : _____ ☐ administrateur ☐ copropriétaire
Adresse : _____ Téléphone : _____
Date : _____ Signature : _____ Courriel : _____
Nom, Prénom : _____ ☐ administrateur ☐ copropriétaire
Adresse : _____ Téléphone : _____
Date : _____ Signature : _____ Courriel : _____
Nom, Prénom : _____ ☐ administrateur ☐ copropriétaire
Adresse : _____ Téléphone : _____
Date : _____ Signature : _____ Courriel : _____
(A photocopier si plus de copropriétaires)

Décision de la Municipalité

La demande est : ☐ accordée, **l'autorisation est valable 10 jours.**

☐ refusée ☐ autorisée sous conditions

☐ Les travaux concernent un arbre remarquable, le dossier est transmis à la DGE-BIODIV pour instruction.

Conditions : _____

Si nécessaire, la décision et les conditions peuvent être sur un courrier séparé. Le cas échéant, le présent document sera joint au courrier.

Au terme de l'intervention et une fois la plantation compensatoire effectuée, le requérant avisera la Commune. Un contrôle sera effectué.

Froideville, le _____

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Jean-François Thuillard

Michel Soutter

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Palais de justice de l'Hermitage, route du Signal 8, 1014 Lausanne. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

Veuillez transmettre votre demande par courriel à info@froideville.ch ou par courrier à l'adresse suivante : Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville.

Les formulaires et règlements sont disponibles sur : www.froideville.ch

